

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO

PREFECTURE DE NGOUMOU

SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES
ET FINANCIERES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

CENTRE REGION

MEFOU AND AKONO DIVISION

NGOUMOU DIVISIONAL OFFICE

ECONOMIC AND FINANCIAL AFFAIRS
SERVICE

DECISION PREFECTORALE N° 024/DP/J12/SAEF

PORTANT ATTRIBUTION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT, EN PROCEDURE D'URGENCE, N° 004/AONO/J12/SAEF/CDPM/2025 DU 17/02/2025, POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ROUTE INTER (N3) (STATION GREEN OIL)-CARREFOUR ZOUATOUPSI-CENTRE HOSPITALIER -CARRIERE ELOUMDEN I-INTER (N22) ET BRETELLES (PHASE II) DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBANKOMO, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO, REGION DU CENTRE.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO GRAND OFFICIER DE L'ORDRE DE LA VALEUR

- Vu la Constitution ;
Vu la loi N°2024/016 du 23 Décembre 2024 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025;
Vu la loi N°2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques;
Vu la Loi N°2018/011 du 11 Juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
Vu la Loi N°98/013 du 14 Juillet 1998 relative à la concurrence ;
Vu le décret N°2019/536 du 07 Octobre 2019 portant nomination de Madame ZONGO née NYAMBONE Antoinette Justine aux fonctions de Préfet du Département de la Mefou et Akono ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le décret N°2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le décret N°2003/651/PM du 16 Avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
Vu le décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et ses modificatifs subséquents;
Vu l'arrêté préfectoral N°160/AP/J12/SAEF du 25 juillet 2023 constatant la composition de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono ;

- Vu** la décision N°000335/CAB/MINMAP du 13 juillet 2023 portant désignation des Présidents de certaines Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;
- Vu** la circulaire N°000013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des autres Entités Publiques pour l'exercice 2025 ;
- Vu** la circulaire N°000077/C/MINMAP du 20 mars 2024 portant instructions relatives à la mise en vigueur des Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO), des Manuels , Guides et Outils de Facilitation de la Passation, de l'Exécution, du Suivi et du Contrôle et de Régulation des Marchés Publics, Induits par les réformes du système des Marchés Publics ;
- Vu** l'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/J12/SAEF/CDPM/2025 du 17 février 2025, en procédure d'urgence pour les travaux d'aménagement de la route Inter (N3) (Station green oil)-carrefour Zouatoupsi-Centre hospitalier -carrière Eloumden Inter (N22) et bretelles (phase 2) dans l'arrondissement de Mbankomo, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre ;
- Vu** la proposition d'attribution N°005/L/J12/CDPM du 28 mars 2024 de la Commission Départementale de Passation des Marchés Publics de la Mefou et Akono;
- Considérant les nécessités de service,

DECIDE :

Article 1er: Le soumissionnaire, LE FIROM€ ENTREPRISE BP: 7232 Yaoundé / BP : 27 Ngoumou TEL.(00237) 699 61 34 20/(00337) 87 55 25 97, est attributaire du projet, en procédure d'urgence pour les travaux d'aménagement de la route Inter (N3) (Station green oil)-carrefour Zouatoupsi-Centre hospitalier-carrière Eloumden Inter (N22) et bretelles (phase 2) dans l'Arrondissement de Mbankomo, Département de la Mefou et Akono, Région du Centre, pour un montant en crédit de paiement de l'exercice 2025 de 306 973 350 (trois cent six millions neuf cent soixante-treize mille trois cent cinquante) francs CFA et de 292 981 748 (deux cent quatre-vingt-douze millions neuf cent quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-neuf millions neuf cent cinquante-cinq mille quatre-vingt-dix-huit) francs CFA et un délai d'exécution de quatre (04) mois calendaires.

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Ampliations :

- ARMPYDE
- PDT/CDPM/MAK
- DD/MAP/MAK
- GESTIONNAIRE
- PUBLICATION
- AFFICHAGE
- CHRONO/ARCHIVES

Ngoumou, le 02 AVR 2025

LE PREFET,
(Autorité Contractante)

